

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29
Date de la convocation : 3 octobre 2017

N° 17.10.09.14

L'an deux mille dix-sept et le neuf du mois d'octobre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

PRÉSENTS : M. SAVY, M. BOUSQUEL, M. LARGUIER, Mme MICHEL, M. BRAEMER, M. DE CHAMBRUN, Mme VIGNERON, Mme MERLET, M. GREPINET, M. ROQUES, M. GRAVIER, M. CASTELL, MME CAMBON, M. ROESCH, M. LOPEZ, M. TUAL, Mme MOURIES, M. MUNOZ, Mme PLAYS, Mme DAMAIS, Mme MACHERY, M. BOUISSEREN, M. GOEPFERT.

PROCURATIONS :

Mme MOULAOUÏ en faveur de M. ROQUES
Mme JULLIEN en faveur de M. BOUSQUEL
Mme PASDELOU en faveur de M. ROESCH
Mme PRIE en faveur de M. LARGUIER
Mme GAUZY-CHABLE en faveur de Mme PLAYS
M. SELKE en faveur de M. MUNOZ

Finances communales

Modernisation de l'administration communale

AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

DEMANDE DE SUBVENTION

**FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES
DANS LA FONCTION PUBLIQUE(FIPHFP)**

CAISSE DES DEPÔTS ET CONSIGNATIONS

Rapporteur : Monsieur Alain GREPINET

Monsieur Alain GREPINET, Conseiller délégué aux Finances, aux Affaires Militaires et au Contentieux, rapporteur, informe les membres de l'assemblée que dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité



Programmée (AdAP), la commune de JUVIGNAC entreprendra au cours du dernier trimestre 2017 (tranche 1) et au cours de l'année 2018 (tranche 2) des travaux de mise aux normes de ses bâtiments et équipements publics.

C'est dans ce cadre que la commune de JUVIGNAC, soucieuse d'obtenir toutes les aides susceptibles de lui être allouées pour le financement de ses investissements, entend solliciter l'octroi d'une subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations via le Fonds pour l'Insertion des Personnes handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP).

Ce fonds est destiné à favoriser l'accessibilité ou l'adaptation au handicap des lieux de travail dans les trois fonctions publiques. En conséquence, le financement est orienté en priorité vers des travaux de locaux dévolus à une activité principalement administrative.

Le FIPHFP finance jusqu'à 50% du montant des travaux HT pour les travaux qu'il considère éligibles. Ainsi, la Ville escompte un financement à hauteur de 45 189 €.

Travaux réalisés dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AdAP)		
Tranche	Equipements éligibles	Montant € HT estimatif
Tranche 1	Hôtel de Ville	15 165 €
	Poste de Police Municipale	3 931 €
	Centre technique municipal	11 852 €
Tranche 2	La crèche municipale	23 310 €
	Le centre de loisirs	36 120 €
TOTAL		90 378 €
% de financement escompté		50%
Montant de la subvention escomptée		45 189 €

IL EST DONC PROPOSÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,
Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

DE SOLLICITER l'attribution d'une subvention d'un montant pouvant aller jusqu'à 45 189 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de travaux d'accessibilité mentionnés ci-dessus.

